

## Séance du Conseil Municipal du 19 mars 2010

L'an deux mille dix, le dix-neuf du mois de mars, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, sur une convocation du quatorze mars deux mille dix, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur LÉVÊQUE, Maire.

Conseillers en exercice : 11

présents : 09

Présents : Mmes, Domont, Ogier, Paillard

MM. Cauchois, Lévêque, Malaval, Langlois, Wilkins, Dutilloy

Absent excusé : 2

Absent excusé : Mme Bove, M. Carment qui a donné pouvoir à M. Cauchois

Secrétaire de séance : Mme PAILLARD Céline

Monsieur le Maire rappelle que le procès-verbal de la séance précédente a été envoyé à chaque conseiller. Aucune observation n'étant présentée en séance, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le procès-verbal de la séance du 9 mars 2010.

## **BUDGET PRIMITIF 2010**

Monsieur le Maire présente le budget 2010 en suréquilibre, et c'est à l'unanimité que les membres du conseil votent :

- volontairement en suréquilibre la section de fonctionnement, compte tenu du résultat reporté :
  - en dépenses : 279 613 €
  - en recettes : 527 026 €
- en équilibre la section d'investissement, en dépenses et en recettes à 339 064 €, compte tenu du résultat reporté

## **TAUX IMPOSITION 2010 DES TAXES DIRECTES LOCALES**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, décide de ne pas changer le taux des taxes locales pour l'année 2010 soit :

- Taxe d'habitation 7.40 %
- Taxe foncière bâti : 15.33 %
- Taxe foncière non bâti : 29.19 %
- Taxe professionnelle : seconde composante : 5.90 %

## **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

### ✓ Le jardin de l'espace communal

Après discussion il est proposé :

- Aux conseillers parents de jeunes enfants de réfléchir sur le choix des jeux
- D'attendre que les jeux soient choisis et positionnés pour installer ou non une clôture
- De ne pas installer de jeux devant la salle des fêtes
- De se renseigner auprès d'un organisme qui sera qualifié sur les normes à respecter pour la pose et le contrôle des installations de jeux

### ✓ Aménagement mairie

Certains membres du conseil municipal souhaitent quelques changements sur le nouveau plan proposé par l'architecte. Le maire propose de rencontrer ce dernier pour lui faire part des nouvelles suggestions.

La séance est levée à 22 heures 45